

Bulletin du Conseil communal

N° 11



Lausanne

Séance du 11 janvier 2022

Volume II : Préavis, rapports-préavis
et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 11 janvier 2022

11^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 11 janvier 2022, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Sommaire

Réaffectation de la Maison Gaudard – Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée »

Rapport-préavis N° 2019/13 du 21 mars 2019.....	3
Rapport.....	9



Ville de Lausanne

Municipalité

Réaffectation de la Maison Gaudard

Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne »

Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée »

Rapport-préavis N° 2019 / 13

Lausanne, le 21 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité expose son projet de réaffectation de la Maison Gaudard qui deviendra un lieu destiné à accueillir des espaces de travail pour la scène culturelle lausannoise, en particulier les festivals ainsi que des espaces de diffusion (expositions, spectacles, conférences, etc.), de médiation et de convivialité, à l'attention du grand public et des professionnel-le-s de la culture.

Le projet prévoit le maintien de l'utilité publique et de la vocation culturelle du bâtiment ainsi qu'une valorisation des collections patrimoniales de la Ville. Il garantira une ouverture régulière au public dans le cadre d'un programme culturel qui permettra de répondre positivement aux postulats de M. Bertrand Picard et de Mme Léonore Porchet, en offrant l'opportunité d'exposer régulièrement la Collection d'art de la Ville de Lausanne et le fonds du Centre BD de la Ville de Lausanne par le biais d'accrochages temporaires.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond aux postulats de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » (déposé le 16 janvier 2018 et renvoyé le 30 janvier 2018 à la Municipalité pour étude et rapport) et de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » (déposé le 2 février 2016 et renvoyé le 7 mars 2017 pour étude et rapport).

Ce rapport-préavis a également pour objet d'informer votre Conseil sur l'avancée du projet de réaffectation de la Maison Gaudard proposé par la Municipalité dans la perspective du déménagement du Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) sur le site de Plateforme 10 à l'horizon 2021.

3. Préambule

3.1. Contexte

En 2021, le mudac quittera progressivement la Maison Gaudard pour s'installer sur le site de Plateforme 10 dans le nouveau bâtiment, aujourd'hui en construction, qu'il partagera avec le Musée de l'Elysée et qui ouvrira ses portes en automne 2021.

Edifice patrimonial emblématique du quartier historique de la Cité, la Maison Gaudard est un bâtiment recensé en note 2. Formé de deux habitations mentionnées dès le 13^e siècle, le bâtiment doit son nom au Lieutenant Baillival Gaudard qui, peu avant 1671, fait réunir les parties nord-est et ouest du bâtiment actuel et leur adjoint la tour au toit en flèche. Pensionnat pour jeunes gens de 1837 à 1873, la Maison Gaudard est rachetée par l'Etat de Vaud à la fin du 19^e siècle. Abrutant des administrations puis la préfecture, elle reste propriété cantonale jusqu'en 1995. Rénovée, elle est depuis 2000 le siège du mudac.

Il est aujourd'hui proposé que ce bâtiment conserve sa vocation d'un lieu dévolu à la culture et ouvert au public. Son excellent état général et la conception modulaire des espaces intérieurs permettent aujourd'hui d'envisager une réaffectation du bâtiment sans qu'il soit nécessaire d'effectuer des travaux importants.

C'est le sens du projet présenté dans le présent rapport-préavis.

3.2. Ambition culturelle

Dans ce contexte, le projet proposé vise une réaffectation culturelle qui :

- garantisse une plus-value à l'offre culturelle lausannoise ;
- s'inscrive en bonne complémentarité dans le paysage culturel local ;
- tienne compte des manques existants et avérés de la politique culturelle lausannoise ;
- s'inscrive dans le cadre financier du plan des investissements.

3.3. Etude des projets potentiels

Plusieurs affectations ont été étudiées avec attention sur la base de réflexions internes à la Ville de Lausanne ou en lien avec des propositions émanant du monde politique et culturel lausannois. Si nombre d'entre elles avaient un sens, beaucoup ne répondaient pas de manière exhaustive aux critères exposés ci-avant.

Par ailleurs, dans un contexte lausannois marqué par une offre muséale déjà très abondante, la réflexion menée par la Municipalité n'entendait pas privilégier de nouveaux projets tournant autour de la mise en valeur de collections ou de démarches de conservation thématique compte tenu également de leurs fortes incidences financières.

4. Projet d'une Maison de la culture et des festivals

La Municipalité privilégie donc une « Maison de la culture et des festivals » (nom provisoire) principalement destinée à accueillir les activités des nombreuses manifestations culturelles lausannoises et à offrir un espace d'exposition permettant notamment de valoriser les collections de la Ville.

4.1. Présentation

Ce projet est né d'une analyse attentive de différents besoins exprimés par de nombreux acteurs culturels de la ville. Il est pensé comme un lieu de travail, de diffusion, de médiation et d'accueil, autant que comme une vitrine du dynamisme festivalier lausannois.

Projet relativement inédit, cette Maison de la culture et des festivals donnera un coup de projecteur et un ancrage physique à l'année à une collectivité d'organisateur·s clés du monde culturel lausannois. Il marquera une reconnaissance forte à ces institutions. Surtout, il répondra à de réels besoins en permettant notamment :

- de soutenir les manifestations lausannoises en termes d'espaces de travail. Certains festivals travaillent en effet depuis de longues années dans des conditions particulièrement compliquées (manque d'espace, locaux vétustes, voire non conformes, loyers élevés, etc.). La Maison de la culture et des festivals s'articule ainsi autour de surfaces de bureaux, certaines permanentes à disposition des institutions subventionnées de la Ville, d'autres temporaires dévolues à des projets culturels novateurs ou ponctuels ;
- de munir la Maison Gaudard d'espaces de diffusion polyvalents. De nombreuses manifestations proposent, dans le cadre de leurs programmations respectives, des expositions, des interventions artistiques, des conférences, des projections et des actions de médiation pour lesquelles il est souvent difficile de trouver des espaces adaptés. Ces espaces seront également mis à la disposition d'acteurs culturels de la ville et permettront d'accueillir des expositions de la Collection d'art de la Ville de Lausanne et du fonds du Centre BD de la Ville de Lausanne ;
- de doter la Maison Gaudard d'un espace de convivialité et d'échanges, ouvert à ses futurs utilisateurs, aux autres acteurs culturels de la ville et au public ;

- de compléter la Maison Gaudard d'espaces de travail dévolus aux professionnel-le-s (résidence artistique, lieux de travail technique, consulting, etc.).

Un tel regroupement fédérera la scène culturelle lausannoise, stimulera les synergies entre organisateurs et ouvrira la porte à des partages de connaissances, d'expériences et de compétences. Il encouragera les opportunités de mutualiser certaines ressources, humaines autant qu'administratives. Il stimulera également les contacts entre les différents domaines artistiques et pourra faire émerger de nouvelles intentions communes.

Une première étape participative a permis de sonder la scène culturelle sur la pertinence d'un tel projet. Ces rencontres ainsi que le questionnaire envoyé à 62 institutions culturelles ont permis de confirmer l'intérêt pour le projet. Cette étape a surtout été marquée par le fort enthousiasme de la scène culturelle pour ce projet et par l'intérêt de onze festivals de pouvoir contribuer activement au développement et à l'exploitation de la future Maison de la culture et des festivals.

4.2. Prochaines étapes

Afin d'analyser dans le détail les modalités et les incidences financières de l'implémentation de ce projet, le Service de la culture (CULT) a mandaté un prestataire externe pour établir un catalogue de propositions permettant de mieux cerner les contours du projet répondant aux besoins de la scène culturelle, ainsi que sa mise en œuvre et sa planification.

Le contrat de mandat prévoit par ailleurs de manière explicite que le projet devra nécessairement :

- préserver la vocation culturelle et publique de la Maison Gaudard ;
- assurer une ouverture hebdomadaire au public par le biais d'un programme culturel accessible régulièrement tout au long de l'année et par la création d'un lieu de convivialité ;
- permettre une valorisation publique régulière de la Collection d'art de la Ville de Lausanne et, dans la mesure du possible, du fonds patrimonial du Centre BD de la Ville de Lausanne ;
- définir un plan plus précis d'affectation (surfaces d'exposition et de diffusion, café ou cafétéria, etc.) de la Maison Gaudard.

Sur la base du rapport qui sera remis à CULT, une affectation précise des locaux (surfaces d'exposition ou de diffusion, espaces de travail, café ou cafétéria, etc.) sera établie et un préavis présenté au Conseil communal. Il précisera également les conséquences financières du projet, étant rappelé que celles-ci s'inscriront, tant en matière d'investissement que de fonctionnement, dans les dotations de CULT.

5. Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne »

5.1. Rappel du postulat

Le postulat fait le constat d'un manque de lieu d'exposition adapté à la présentation des œuvres de la Collection d'art de la Ville et demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre à profit le prochain déménagement de divers musées pour mettre à disposition des espaces permettant de les présenter au public soit de manière pérenne soit sous forme d'expositions temporaires.

5.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage le souci du postulant de mieux mettre en valeur la Collection d'art de la Ville de Lausanne. Elle a en ce sens entrepris depuis plusieurs années différentes démarches afin de mieux faire connaître ces œuvres au grand public, notamment par la mise sur pied d'une exposition temporaire à l'Hôtel de Ville, par une exposition jubilaire conçue et organisée par Visarte.Vaud, par l'édition d'un livre jubilaire – fruit d'un partenariat avec l'Université de Lausanne –, ou encore par un concept de médiation mis en place à l'attention des établissements scolaires.

Le projet de Maison de la culture et des festivals est né en partie de la volonté d'offrir un espace adapté permettant de rendre plus accessible au public la Collection d'art de la Ville de Lausanne. Comme évoqué ci-dessus, la Municipalité a fait de cet élément un des aspects prioritaires du projet en cours

de développement qui devra encore, en dialogue avec la conservatrice de la collection, préciser la périodicité et la durée de ces expositions.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulat de M. Bertrand Picard.

6. Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée »

6.1 Rappel du postulat

Insistant sur la légitimité croissante de la bande dessinée dans le paysage culturel et sa place de plus en plus importante dans le marché du livre, le postulat rappelle que la Ville de Lausanne accueille l'un des plus grands fonds européens et l'une des manifestations emblématiques dévolues à ce genre (en l'occurrence BDFIL).

Dans ce contexte, la postulante estime que Lausanne pourrait se profiler, en complément aux activités de production de la Ville et du Canton de Genève, comme un des lieux phares de la bande dessinée en Europe. Elle demande ainsi à la Municipalité d'étudier les moyens de soutenir spécifiquement ce secteur à travers notamment la création d'une maison de la bande dessinée (accueillant également les activités du festival BDFIL) dans le cadre de la Maison Gaudard, la mise en réseaux des acteurs de la bande dessinée dans la ville et le développement des échanges avec la Ville et le Canton de Genève.

6.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage le point de vue de la postulante sur la richesse des collections du Centre BD de la Ville de Lausanne et l'importance de la bande dessinée comme forme d'expression artistique. Elle partage également pleinement l'idée d'une meilleure valorisation des collections de la Ville de Lausanne. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Centre BD monte dorénavant une exposition spécifique lors de chaque édition de BDFIL.

La création d'une maison de la bande-dessinée, entièrement dévolue au neuvième art, a fait l'objet d'une étude détaillée, menée par CULT et le Service bibliothèques et archives de la Ville, en association étroite avec la direction du festival BDFIL. Ces réflexions ont montré qu'un tel projet aurait pu prendre le relais du festival BDFIL. Il aurait toutefois impliqué de gros moyens, sur le plan financier et scénographique, pour faire vivre un lieu toute l'année autour de la seule bande dessinée.

Sur le plan financier, il apparaît aujourd'hui à la Municipalité qu'après la réalisation de *Plateforme 10*, la priorité en termes de moyens dans le domaine muséal doit principalement aller à la Collection de l'Art brut. Le coût annuel de la création d'un espace permanent de bande dessinée a été estimé à au moins un million de francs par année, sans compter des apports complémentaires de fonds privés indispensables. Un tel projet impliquerait nécessairement de faire des choix et de renoncer à d'autres développements dans le domaine muséal ou culturel.

Sur le fond, la Municipalité rappelle également que le festival BDFIL, malgré un problème non résolu d'implantation géographique, jouit aujourd'hui d'une belle santé et bénéficie encore d'un potentiel de développement; l'abandonner au profit d'un musée serait une opération risquée et offrant actuellement peu de garanties si l'on tient compte du fait que les expositions de BD constituent une forme de diffusion qui peine encore à trouver pleinement son public. Dans ce contexte, le projet de Maison de la culture et des festivals offre une bonne réponse au postulat de Mme Léonore Porchet. Il permettra d'associer les acteurs lausannois de la bande dessinée (BDFIL et le Centre BD essentiellement) au programme culturel de ses espaces de diffusion. Ces derniers auront notamment pour mission d'exposer régulièrement le fonds du Centre BD de la Ville de Lausanne par le biais d'accrochages temporaires.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulat de Mme Léonore Porchet.

7. Cohérence avec le développement durable

Le projet présenté ci-dessus, notamment par la limitation des travaux de transformation du bâtiment, par son souci de valoriser la scène culturelle existante ainsi que par la recherche de synergies et de mutualisations, est en parfaite cohérence avec la politique de développement durable de la Ville.

8. Aspects financiers

En tant que tel, le présent rapport-préavis n'a pas de conséquence financière directe. Toutefois, comme indiqué au chapitre 4.2, le projet de Maison de la culture et des festivals, s'inscrira, tant en termes d'investissement que de fonctionnement, dans les dotations budgétaires décidées par la Municipalité pour CULT. Ces éléments seront précisés dans un futur préavis qui détaillera les contours du projet.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2019 / de la Municipalité, du 21 mars 2019 ;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la ville de Lausanne » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission rapport-préavis no. 2019/13

chargée de l'examen de la réponse aux postulats de

M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » et de,

Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée »

Présidence :		Marlène Voutat, Ensemble à Gauche
Membres présents :	Mmes	Paola Richard-de Paolis, Socialiste (rempl. Denis Corboz) Muriel Chenaux Mesnier, Socialiste Astrid Lavanderos, Socialiste Sophie Michaud-Gigon, Les Verts Anite Messere, UDC
	MM.	Bertrand Picard, Libéral-Radical Daniel Dubas, Les Verts Cédric Fracheboud, Libéral-Conservateur Vincent Vouillamoz, Le Centre
Membres excusés :	Mme	Eliane Aubert, Libéral-Radical
	MM.	Denis Corboz, Socialiste Musa Kamenica, Socialiste
Représentant-e-s de la Municipalité :	M.	M. Grégoire Junod, Syndic
	M.	Michael KINZER, chef du Service de la culture
Notes de séances	M.	Alessandro Sfameni, assistant du Chef du Service de la culture que nous remercions pour ses notes de séances.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 18 juin 2019

Après les présentations d'usage, M. le Syndic rappelle que la Maison Gaudard va se libérer prochainement, car le Mudac, qui occupe cette bâtisse actuellement, rejoindra Plateforme 10 à l'horizon 2021. La Maison Gaudard est un bâtiment public en bon état, récemment rénové. S'il devait être réaffecté à du logement, cela impliquerait d'imposants travaux de réaménagements et des coûts d'investissement importants. A ce titre, la Municipalité propose de garder la vocation culturelle de ce lieu avec une garantie d'ouverture au public. Ce projet est assez novateur du point de vue de son articulation, qui combine à la fois un usage public (expositions, performances, conférences, café culturel...) et un lieu de travail pour les acteurs de la scène culturelle (festivals). En effet, les festivals ont des structures souvent fragiles et la Municipalité voit un intérêt qu'ils puissent travailler ensemble afin de pouvoir développer des mutualisations de ressources dans toute une série de domaines (communication, ressources humaines, comptabilité...) ainsi que de renforcer les collaborations.

M. Grégoire Junod évoque le fait que les espaces publics qui seront créés au sein de la Maison Gaudard pourront permettre des accrochages réguliers de la Collection d'art de la Ville de Lausanne et du Fonds BD.

Il ne paraît pas pertinent à la Municipalité de créer pour l'heure, à la fois pour des raisons culturelles et financières, un musée de la BD à Lausanne. Le Fonds de bande dessinée est un fonds historique intéressant avec des œuvres originales, mais l'intérêt d'une valorisation muséographique permanente n'est pas avéré. Par contre, les expositions événementielles dans le cadre de BD-Fil fonctionnent bien auprès d'un large public.

Le projet présenté pour la Maison Gaudard est une petite maison de la culture nommée provisoirement « Maison de la culture et des festivals ». Ce projet cherche à répondre à la fois à des besoins de professionnels et d'ouverture d'espaces d'exposition au public, des besoins qui font actuellement l'objet d'une analyse plus approfondie.

Discussion générale sur les deux postulats

Un·e commissaire évoque que dans la réponse apportée par la Municipalité, la Collection d'art de la Ville de Lausanne semble prioritaire pour les expositions par rapport au Centre BD, comme écrit au point 4.2 du rapport-préavis « *permettre une valorisation régulière de la Collection d'art de la Ville de Lausanne et, dans la mesure du possible, du fonds patrimonial du Centre BD de la Ville de Lausanne.* » Est-ce donc bien le souhait de prioriser la Collection d'art de la Ville face à la BD ? M. Michael Kinzer mentionne qu'une première démarche participative sur les besoins a été menée par le biais d'un questionnaire détaillé adressé à 60 entités (1/3 de festivals, 1/3 d'espaces liés aux arts visuels et 1/3 d'acteurs culturels généralistes importants pour la Ville) permettant de se positionner plus concrètement sur leur implication et d'exposer leurs besoins spécifiques. Dès le début de la démarche, le Service de la culture a mentionné qu'il n'était pas certain de pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes, en essayant toutefois de contenter un maximum de festivals. La vocation du projet est celle définie par les quatre points souhaités par la Municipalité comme postulat de départ, soit la vocation d'ouverture au public, le maintien de la vocation culturelle, la possibilité de valoriser la Collection d'art de la Ville de Lausanne et le Centre BD, ainsi que la possibilité de créer des synergies. Au-delà des postulats posés dès le départ sur l'orientation du projet, la Municipalité a demandé de définir une ou plusieurs alternatives prioritaires pour l'utilisation des différents espaces de la Maison, qui puissent répondre aux multiples besoins. Le cahier des charges du mandat en cours comprend également une évaluation financière des différents scénarios. Un deuxième mandat devra être attribué par la suite, plus précis et architectural, pour définir les coûts réels du projet.

M. Michael Kinzer explique également que concernant le Centre BD, cela est stipulé de manière moins affirmative dans le texte parce que les partenaires, à savoir le Centre BD, le Service des Bibliothèques et archives ainsi que le Festival BD-Fil ont émis moins d'enthousiasme à l'idée d'exploiter ce lieu.

Un·e commissaire désire savoir si un volet BD est planifié dans le projet de « Maison du Livre et du Patrimoine » ? M. Grégoire Junod répond sur le Fonds BD, est un fonds de recherche avec des espaces importants prévus à la Maison du Livre. Ce sont des espaces prévus pour chercheurs et non des espaces d'exposition. Dans le cadre de BD-Fil et depuis que M. Dominique Radrizzani en est le directeur, une exposition spécifique est montée chaque année par le Fonds BD.

Un·e commissaire demande si le Service de la culture déménagerait à la Maison Gaudard. M. Michael Kinzer informe que les bureaux se situent à l'Hôtel de Ville et il semble plus opportun, au vu des nombreuses potentialités du projet, de donner la priorité à la scène culturelle et aux activités publiques au sein des futurs espaces de la Maison Gaudard. Il est précisé que le nom donné à la Maison Gaudard est un titre de travail.

Un·e commissaire demande si des événements liés aux écrivains romands pourraient avoir lieu dans cette maison ? M. Michael Kinzer explique qu'il est souhaité que les espaces publics mis à disposition ne soient pas figés. La Municipalité souhaite développer un projet qui reste le plus polyvalent possible pour permettre aux habitants de la Maison de développer des projets au gré des besoins et des ambitions. Le but est que cette Maison vive ! Des projets liés à la littérature pourront ainsi tout à fait s'inscrire dans les espaces publics.

Un·e commissaire trouve l'idée d'un café culturel excellente surtout dans le quartier de la Cité pour son animation le dimanche et les jours fériés et est très intéressée de voir le bilan de ce projet et dans ce contexte propose une troisième conclusion « De présenter au Conseil communal, après trois ans, un bilan de cette cohabitation entre espaces de travail pour acteurs culturels et ouverture au grand public ».

Un·e commissaire s'interroge sur les critères définis pour choisir les festivals qui auraient leur bureau à la Maison Gaudard et souhaiterait également ôter les places de parc voitures et motos tout autour de la Maison Gaudard. Il formule un vœu à cet effet « La commission souhaite que la Municipalité supprime les places de parc autour de la Maison Gaudard (voitures et motos). »

M. Grégoire Junod répond également sur la thématique de la BD. Il estime que la bonne réponse n'est pas toujours de faire davantage, ni de répondre favorablement à toutes les demandes. Il rend attentive la commission sur le fait que pour qu'une exposition de BD ait du succès, il faut des dispositifs scénographiques complexes accompagnés de moyens financiers importants. Dans ce contexte, faire vivre un espace permanent dédié à la BD toute l'année ne semble pas réaliste même si l'idée d'une Maison de la BD est légitime.

Un·e commissaire pense qu'un lieu pertinent pour l'accueil de la BD pourrait être la future « Maison du livre », si son existence se concrétise un jour.

Un·e commissaire s'interroge sur les conditions auxquelles, une fois que la Maison Gaudard sera ouverte, une personne pourra avoir accès à une salle, à un local au sein de la Maison ? Quel impact financier cette mise à disposition d'infrastructure aura sur le budget du Service de la culture ? Quelles sont les règles du jeu ? M. Michael Kinzer répond qu'en l'état d'avancement du projet, rien n'est encore défini. Il faut dissocier les espaces de travail permanent, des espaces de coworking culturels. A priori les espaces de travail permanents pour les festivals seraient mis à disposition gratuitement, la question des charges restant à clarifier. Plusieurs festivals disposent d'ailleurs déjà de locaux mis à disposition gratuitement par la Ville de Lausanne. Pour les espaces de coworking culturel, cela sera peut-être gratuit pour certains et payant pour d'autres, en fonction de critères à définir. Il est évident que des directives claires seront diffusées en temps voulu afin que tout le monde sache quelles sont les possibilités d'accès à cette Maison et à quelles conditions.

Qu'en sera-t-il de la gestion de ces espaces. M. Michael Kinzer informe la commission que la question de la gouvernance de l'ensemble de la Maison fait aussi partie des éléments traités dans le cadre du mandat en cours. Il évoque les possibilités d'une gestion collective sous forme d'association, d'une gestion externe par une entité juridique tierce ou encore une gestion directe par la Ville de Lausanne. Une chose est toutefois certaine, aucun des festivals ne sera le seul gérant de la Maison, par principe d'égalité de traitement.

Conclusion(s) de la commission :

1. La conclusion 1 d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la ville de la Lausanne » est **acceptée** par 9 oui, 1 non et 0 abstentions.
2. La conclusion 2 d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » est **acceptée** par 7 oui, 1 non et 2 abstentions.
3. Une nouvelle conclusion de présenter au Conseil communal, après trois ans un bilan de cette cohabitation entre espaces de travail pour acteurs culturels et ouverture au grand public est **acceptée** par 9 oui, 1 non et 0 abstention.
4. Le vœu de la commission souhaitant que la Municipalité supprime les places de parc autour de la Maison Gaudard est **refusé** par 4 non, 3 oui et 3 absentions.

Lausanne, le 4 août 2019

La rapportrice: Marlène Voutat



